



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL

Comité syndical du

10 Décembre 2025

17 H 30

À SAINT-AMBROIX (30500)

Salle de réunion de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

APPROBATION

Validation du procès-verbal de la séance du 24 Septembre 2025.

FINANCES

Point 1 : Décision modificative N°4 - virements de crédits et N°5 crédits supplémentaires – amortissements,

Point 2 : Décision modificative N°6 – Virements de crédits - Attributions subventions en investissement

Point 3 : Décision modificative N°7 et 8 – Création article 238 Virements de crédits Opération 76 – Dignes Centre Ancien et Tuillières Pont-Saint-Esprit

LE PERSONNEL

Point 4 : Révision du règlement intérieur et délibérations relatives à l'organisation du travail

Point 5 : Adhésion au contrat collectif à adhésion obligatoire pour le risque santé

ACTIONS

Point 6 : Renouvellement de l'adhésion au service commun SIG Alès Agglomération

INFORMATIONS

Présentation de l'étude de suivi de l'évolution morphologique de la Cèze et principaux affluents, mission topographique et bilan sédimentaires 2024,

Travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit et digue de Bessèges,

Contrat de rivière,

Dates : CLE, prochain CS,...

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

B. HILLAIRE, J. CARMINATI, P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, J. RIEU, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, R. BALMELLE, M. REYDON, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, J. MERCIER, JP. DE FARIA, P. DUMAS, D. SERRE, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, D. BARBERIO, J. OLIVA, R. LAIGNEL.

Pouvoirs :

- Monsieur BARBERIO Daniel a donné pouvoir à Monsieur REYDON Michel.

Assistaient au Comité Syndical :

- Madame CLAVEL Maud, Directrice, Syndicat ABCèze,
- Monsieur LAURENT Anthony, Directeur Adjoint ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable Administrative et Financière, Syndicat ABCèze.

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	14

Le Président ouvre la séance à 17H50 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents ce jour.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT propose l'approbation du compte rendu de la séance du 24 septembre 2025, préalablement communiqué aux délégués.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

FINANCES

Point 1 : Décision modificative N°4 - virements de crédits et N°5 crédits supplémentaires – amortissements

Le Président explique que, conformément à la règle de calcul au prorata temporis des amortissements, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires pour les biens acquis en cours d'année. Cette inscription permettra de réaliser les écritures comptables d'amortissement pour l'exercice 2025, conformément aux obligations réglementaires.

Fonctionnement : Virement de crédits

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
042 / 6811 / STRUC	Dot. amort. immos incorporelles	1 795.00
Total		1 795.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 617 / ET50	Etudes et recherches	1 795.00
Total		1 795.00

Investissement : Crédits supplémentaires

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
21 / 21828 / OPNI	Autres matériels de transport	1 795.00
Total		1 795.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
040 / 28158 / OPFI	Autres installations, matériel et outillage techni	1 261.00
040 / 281838 / OPFI	Autre matériel informatique	239.00
040 / 281848 / OPFI	Autres matériels de bureau et mobiliers	295.00
Total		1 795.00

Le Président invite l'assemblée à approuver les ajustements budgétaires présentés, nécessaires à la bonne exécution des amortissements de l'exercice.

Discussions : Aucune remarque n'est formulée par les membres du comité.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Décision modificative N°6 – Virements de crédits - Attributions subventions en investissement

Le Président propose de procéder aux virements de l'article 1641 vers les articles budgétaires correspondants. Il présente les ajustements nécessaires afin de réaffecter les crédits du compte 1641 vers les lignes budgétaires destinées à recevoir les subventions attendues dans le cadre des opérations en cours.

Opération	N° convention	Financier	Article budgétaire	Montant budgété
76 - Travaux digue des Tuillières PSE	50 738	ETAT	1641	297 280,00
76 - Travaux digue centre ancien PSE	50 741	PLAN RHONE	1641	877 179,60
90 Effacement remblais Mas de la barque	00038225	CD48	1641	4 166,00
Total				1 178 625,60

Ces montants correspondent aux subventions notifiées dans le cadre des conventions signées avec les financeurs.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
13 / 1321 / 76	Etat et établissements nationaux	1 174 459.60

13 / 1323 / 90	Départements	4 166.00
Total		1 178 625.60

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euros	1 178 625.60
Total		1 178 625.60

Discussions : Aucune remarque n'est formulée par les membres du comité.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Décision modificative N°7 et 8 – Création article 238 Virements de crédits Opération 76 – Dignes Centre Ancien et Tuillières Pont-Saint-Esprit

Le Président indique que, suite aux demandes d'avances forfaitaires formulées par les entreprises BERTHOULY et COFEX, il est nécessaire de créer l'article budgétaire 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » et d'effectuer les virements de crédits correspondants afin de permettre leur règlement. Il précise que ces ajustements budgétaires ont pour objectif d'assurer le versement des avances prévues contractuellement et de garantir la bonne exécution financière des marchés.

1. Opérations réelles :

Investissement : Virement de crédits

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 238 / 76	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	109 002.00
Total		109 002.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2314 / 76	Constructions sur sol d'autrui	109 002.00
Total		109 002.00

2. Opérations d'ordre budgétaires :

Il précise que pour permettre les écritures budgétaires liées à la résorption des avances forfaitaires, il convient également d'effectuer les virements de crédits suivants :

2.1. Dépenses

Dans le cadre des écritures d'ordre budgétaires, les crédits inscrits en investissement au chapitre 041 – article 2314 – opération OPFI, initialement prévus pour récupérer le FCTVA sur les études réalisées pour les digues des CCCC, n'ont pas été utilisés en raison du retard du démarrage des travaux de la digue de Bessèges. Ces crédits seront mobilisés partiellement pour les écritures d'ordre nécessaires à la résorption de l'avance forfaitaire.

2.2. Recettes

Il convient également de réaliser les virements de crédits suivants :

Investissement : Virements de crédits

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
041 / 238 / OPFI	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	109 002.00
Total		109 002.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
041 / 2031 / OPFI	Frais d'études	109 002.00
Total		109 002.00

Le Président propos de valider les virements de crédits tels que présentés, ci-dessus, afin d'assurer l'imputation budgétaire des avances forfaitaires.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Point 4 : Révision du règlement intérieur et délibérations relatives à l'organisation du travail

Dans le cadre de la révision du règlement intérieur, le Président rappelle que le projet a été présenté :

- aux élus du bureau du syndicat lors de la séance du 12 septembre 2025,
- au personnel lors de la réunion d'équipe du 18 septembre 2025.

À l'issue de ces présentations, le Syndicat Mixte ABCèze a sollicité l'avis du Comité Social Territorial (CST) le 17 octobre 2025 concernant les projets de délibérations suivants :

1. Organisation du temps de travail et protocole ARTT
2. Heures supplémentaires et complémentaires
3. Autorisations spéciales d'absence (ASA)
4. Temps partiel (autorisé et de droit)
5. Télétravail
6. Compte épargne-temps (CET) – avis réputé donné

7. Forfait mobilités durables

Le CST a émis des avis favorables sur l'ensemble des projets, à l'exception du CET pour lequel l'avis a été réputé donné, la monétisation n'étant pas mise en place.

La version révisée du règlement intérieur a ensuite été soumise à l'avis du CST le 4 décembre 2025.

Elle porte principalement sur :

- l'organisation du travail, le temps de travail, les congés et les absences,
- l'hygiène, la sécurité et la prévention des risques,
- le droit syndical et le dialogue social,
- les responsabilités, la discipline et l'encadrement,
- la protection des agents et la conformité RGPD.

Le Président propose de prendre acte des avis rendus par le CST sur les sept délibérations, de délibérer sur chacune d'entre elles, ainsi que de se prononcer sur l'adoption de la version révisée du règlement intérieur.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Adhésion au contrat collectif à adhésion obligatoire pour le risque santé

Dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire, le Président indique que le Syndicat Mixte ABCèze souhaite adhérer au contrat collectif à adhésion obligatoire pour le risque santé, conclu par le Centre de Gestion du Gard (CDG 30) avec le groupement MNT / RELYENS SPS. L'adhésion des agents est obligatoire, sauf dans les cas de dispense prévus par l'accord collectif local signé le 3 mars 2025. La participation financière de l'employeur sera versée directement à l'organisme assureur au bénéfice des agents affiliés, avec une prise d'effet fixée au 1er avril 2026.

La participation employeur sera modulée en fonction de la composition familiale de l'agent, selon le barème suivant :

Composition du foyer	Participation employeur
Agent seul	60 % du tarif Socle
Agent + 1 personne	75 % du tarif Socle
Agent + 2 personnes	90 % du tarif Socle
Agent + 3 personnes ou plus	100 % du tarif Socle

Le Président propose d'approuver l'adhésion au contrat collectif, de valider la modulation de la participation employeur et de l'autoriser à signer les documents nécessaires, ainsi qu'à inscrire les crédits correspondants au budget du syndicat.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.
Décision : Adopté à l'unanimité.

ACTION

Point 6 : Renouvellement de l'adhésion au service commun SIG Alès Agglomération

Dans le cadre de l'adhésion au service commun SIG d'Alès Agglomération, le Président rappelle qu'une convention de prestation de services a été conclue entre le Syndicat Mixte ABCèze et Alès Agglomération pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Cette convention arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler pour une nouvelle période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver ce renouvellement afin de garantir la continuité de l'adhésion au service commun SIG d'Alès Agglomération et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.
Décision : Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Décision prise dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical

Dans le cadre des délégations accordées au Président par le Comité syndical, celui-ci rend compte de la décision suivante :

Demande de subvention :

Décision n°3/2025 : Demande de subvention pour l'opération « Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des campings et entreprises sur le bassin versant de la Cèze et petits affluents du Rhône » – PAPI 3 Cèze, Axe 5 – Action 5.5 – Sous-actions SA1, SA2, SA3, SA4 et SA5.

Avancement des projets

Le Président donne la parole à Monsieur LAURENT Anthony pour la présentation de l'étude de suivi de l'évolution morphologique de la Cèze et de ses principaux affluents, incluant la mission topographique et le bilan sédimentaire 2024. Cette présentation rappelle les enseignements de l'étude menée en 2007, qui avait mis en évidence une forte incision du lit de la Cèze liée aux extractions passées (environ 1 m de profondeur et près d'un million de m³ de déficit). Les actions préconisées portaient alors sur le suivi topographique, la gestion des bancs de graviers, la recharge sédimentaire et l'acceptation de la mobilité naturelle des berges.

Le bilan sédimentaire 2024 confirme que la période 2007-2024 reste trop courte pour observer des évolutions significatives à l'échelle des tronçons de cours d'eau. Les recommandations actuelles visent à espacer les suivis topographiques, poursuivre les interventions sur les bancs de graviers, renforcer les opérations de recharge sédimentaire et favoriser la mobilité des cours d'eau. Une

réflexion doit également être engagée concernant les petits cours d'eau, notamment en lien avec la rétention d'eau en plaine.

Madame Maud CLAVEL présente ensuite un point d'avancement sur les travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit et de Bessèges, qui se déroulent dans de très bonnes conditions, ainsi qu'un état des lieux du Contrat de rivière. Ce dernier, programme d'actions visant à préserver la ressource en eau, les milieux aquatiques et leurs usages, a été mis en œuvre sur la période 2019-2024 autour de quatre volets : Qualité, Milieu, Ressource en eau et Gestion. Le bilan fait apparaître une progression globalement satisfaisante, avec plus de 80 % des montants engagés et une majorité d'opérations réalisées ou en cours.

Le programme s'est concentré en priorité sur le petit cycle de l'eau (assainissement et AEP), tandis que les actions de restauration des cours d'eau et des zones humides restent plus limitées. Le contrat a été piloté par le SM ABCèze, dont la visibilité s'est accrue grâce aux actions de communication et à la présence régulière de l'équipe sur le terrain. La dynamique collective s'est récemment renforcée avec l'élaboration du SAGE et la création de la CLE.

Madame CLAVEL souligne qu'il convient désormais de déterminer si ABCèze souhaite engager un nouveau contrat de rivière, outil plus complet et structurant, reposant sur une gestion globale et concertée sur 5 à 6 ans, avec engagements financiers, maîtres d'ouvrage identifiés et calendrier opérationnel.

Une autre option serait la mise en place d'un contrat « Eau et climat », dispositif plus ciblé et plus souple, fondé sur un programme d'actions pluriannuel recentré sur les enjeux prioritaires au niveau du bassin Rhône méditerranée. Dans ce cadre, l'Agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites.

Pour conclure, le Président annonce les dates des prochains comités syndicaux :

- **18 février 2026** pour le DOB,
- **1er avril 2026** pour le vote du CFU 2025 et du Budget 2026.

Il précise que les délégués du mandat en cours, même s'ils ne sont pas réélus lors des élections municipales de mars prochain, resteront habilités à voter le budget du syndicat dans l'attente des futures élections du syndicat prévues en mai 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h00.

Le Président,

B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,

Le Vice-président

M. REYDON

